

## >>> Ministère de l'éducation nationale

### Quels diplômes ?

Les diplômes professionnels du Ministère de l'éducation nationale, du niveau V au niveau II

### Comment entamer ma démarche ?

#### Vous constituez le Livret 1

- Vous devez participer à une réunion gratuite d'information collective organisée par le Dava dans chaque département.  
Deux possibilités pour vous y inscrire :
  - soit en complétant le formulaire en ligne sur le site [www.francevae.fr](http://www.francevae.fr) qui informe également sur la programmation des dates de réunion,
  - soit en contactant le PRC qui vous transmet la fiche d'inscription que vous retournez ensuite par courrier au Dava.
- Vous constituez le Livret 1 que vous téléchargez, après la réunion proposée sur le site de l'Académie de Toulouse.
- Le Rectorat vous transmet la décision de recevabilité.

### Quelle aide pour décrire mon expérience ?

#### Vous constituez le Livret 2

- Si votre Livret 1 est recevable, vous constituez le Livret 2 remis par le Dava.
- Le Dava vous propose un accompagnement professionnel pour le constituer.  
3 possibilités en fonction de vos besoins :
  - Itinéraire 1 : 3 heures 30
  - Itinéraire 2 : 16 heures 30
  - Itinéraire 3 : 24 heures maximum

Les trois itinéraires comprennent un entretien individuel d'accompagnement et un entretien individuel d'accompagnement renforcé.

Les itinéraires 2 et 3 incluent, de plus, des ateliers personnalisés, des conseils et préconisations pour l'entretien avec le jury, une simulation d'entretien à partir du dossier déposé.

Ces accompagnements ont lieu dans chaque département de Midi-Pyrénées.

### A quel coût ?

- Itinéraire 1 : 605 €
- Itinéraire 2 : 891 €
- Itinéraire 3 : 1 056 €

### Comment est validée mon expérience ?

Vous participez à un entretien avec le jury qui décide ou non de l'attribution du diplôme, de façon totale ou partielle.

Les dates limites de dépôt du Livret 2 pour chacune des deux sessions annuelles du jury (de janvier ou septembre) sont précisées lors des réunions d'information collectives.

*Diplômes : le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification (certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP))*

*Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1)*

*Livret 2 : Livret de relevé d'acquis d'expérience (autres appellations : dossiers de validation, de candidature, de VAE, partie 2)*

### Pour aller plus loin ...

#### > Contacts

**Le Dava (Dispositif académique de validation des acquis)**

Tél. : 05 61 17 73 71

Fax : 05 61 17 73 70

Courriel : [31dava@ac-toulouse.fr](mailto:31dava@ac-toulouse.fr)

#### > Sur le web

[www.francevae.fr](http://www.francevae.fr)

Site national

> Pour consulter la liste des diplômes et les référentiels associés

- Liste des diplômes et référentiels

- Exemples de parcours de VAE en vidéo

[www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr)

Site de l'Académie de Toulouse

- Ecole-Entreprise, Formation des adultes

> VAE

> Démarche, diplômes, dossier VAE, où s'adresser (liste des différents sites académiques de Midi-Pyrénées)...